

En plus, des papiers, boîtes et aérosols en métal, briques, cartons, bouteilles en plastique 100% des emballages et papiers pourront désormais être déposés dans le bac jaune.

Quelques exemples des nouveaux emballages que les habitants pourront déposer dans leur bac jaune :

- tous les pots et tubes : yaourt, beurre, crème fraîche, fromage blanc, dentifrice, crème hydratante, etc ;
- tous les sacs et sachets en plastique : légumes et fruits, fromage, éco-recharges, films autour des revues et des packs de lait ou des rouleaux de papier-toilette, etc ;
- toutes les barquettes de viande, charcuterie, poisson ou légume, et boîtes de pâtisseries, etc ;
- tous les petits emballages métalliques : capsules et muselets de cidre et Champagne, capsules de café, papier de portion fromagère, etc.

*« Aujourd'hui chaque habitant du Cotentin produit 259 kg de déchets non valorisables. Avec l'application de ces nouvelles consignes de tri, ce poids passerait à 169 kg par habitant, puis 94 kg par habitant si le compostage est appliqué, informe Edouard MABIRE. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la collectivité propose une solution de compostage gratuite afin de permettre à tous les habitants ayant un terrain de composter. En complément, le déploiement du compostage partagé continue de se développer sur l'ensemble du territoire. »*

En conséquence de ces actions, il est nécessaire de revoir l'organisation des collectes, afin de répondre au mieux à la réalité de production des habitants.

### **Une collecte adaptée en 2022**

La nouvelle organisation de la collecte apparaîtra de manière progressive :

- Dès le 13 juin : Pôles de Proximité du Cœur du Cotentin et de Montebourg ;
- 3 octobre : Pôles de Proximité de Douve Divette, Côte des Isles, Les Pieux, La Hague ;
- 28 novembre : Pôle de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin et La Saire ;
- 31 décembre : Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve, Val de Saire et St Pierre Église.

Les collectes des recyclables et des déchets ménagers non valorisables se feront à présent en porte-à-porte, ce qui signifie qu'un camion passera à chaque domicile pour collecter les habitants du Cotentin. Jusqu'alors la collecte des recyclables était majoritairement proposée en dépôt en point d'apport volontaire. Ainsi, les jours et les fréquences de collectes seront modifiés.

### **Lancement pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin et La Saire**

Les habitants du Pôle de La Saire, à savoir les communes de Bretteville, Le Mesnil-au-Val et Digosville, a commencé à recevoir la visite, depuis le début du mois, des agents de l'entreprise SULO. Ces derniers ont confié gratuitement aux habitants :

- un bac individuel jaune pour y déposer 100 % des emballages et des papiers du foyer ;
- un bac gris pour les déchets résiduels ordinaires qui ne se recyclent pas et ne se compostent pas.

Les habitants de Cherbourg-en-Cotentin étant déjà dotés du matériel nécessaire, le Cotentin n'a pas réalisé d'attribution particulière. Les habitants de la commune devront donc continuer le mode de dépôt des déchets qu'ils appliquent jusqu'alors : bac individuel,